



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 27.02.2023

Numéro de publication: HR02-1005688633

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Goodwall SA, Genève

Goodwall SA

(Goodwall AG) (Goodwall Ltd)

avenue de Sécheron 15

1202 Genève

Goodwall SA, à Genève, CHE-136.959.165 (FOSC du 01.11.2021, p. 0/1005324544).

Augmentation conditionnelle du capital-actions, fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 27.06.2019, porté de CHF 476'833, 43 à CHF 555'397, 65 par l'émission de 7'856'422 actions de CHF 0.01 privilégiées en cas de liquidation ou de faillite, nominatives, liées selon statuts. Capital-actions: CHF 555'397, 65, libéré à concurrence de CHF 555'397, 65, divisé en 12'080'268 actions ordinaires de CHF 0.01, 35'603'075 actions de CHF 0.01, privilégiées quant au produit de liquidation, et 7'856'422 actions de CHF 0.01, privilégiées en cas de liquidation ou de faillite, toutes nominatives, liées selon statuts. Nouveau but: la diffusion et la distribution de l'information via différents médias, l'exploitation d'un site internet, l'organisation d'événements, la vente de marchandises, la promotion des idéaux et intérêts d'ordre économique, social et culturel de la population en général. La société peut en outre, en Suisse et à l'étranger: créer des succursales ou des filiales, prendre des participations dans, et plus généralement participer à, toutes entreprises et entités ayant un rapport direct ou indirect avec son but; faire, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son but ou susceptibles de le promouvoir, en particulier, lorsque la loi le permet, acquérir, gérer, exploiter et vendre des immeubles; et accorder des prêts ou toute autre forme de financement à, et donner des sûretés en tout genre, au bénéfice direct ou indirect de ses actionnaires, de sociétés du même groupe ou de tiers, en particulier sous la forme de garanties, gages ou sûretés sur les actifs de la société. La société doit avoir un impact positif important sur la société et l'environnement, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à la création d'un capital conditionnel par décision du 31.01.2023; pour les détails, voir les statuts (art. 5 sexies). Suppression des clauses statutaires relatives à l'augmentation autorisée du capital-actions, fondées sur les décisions d'autorisation des 09.07.2018 et 27.06.2019, les délais étant écoulés. Statuts modifiés le 31.01.2023.

Registre journalier no 3761 du 22.02.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 212, Date: 01.11.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève